

Question présentée par le député :

M. Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 9 avril 2021

Question écrite urgente

Le Conseil d'Etat cautionne-t-il les charges à moto de la police contre les cyclistes de la Critical Mass ?

La Critical Mass est un défilé cycliste genevois qui déambule en ville sans responsable ni autorisation tous les derniers vendredis du mois depuis 1998. En 2020, la police avait augmenté la pression avec de nombreuses amendes adressées. Le 26 mars, un palier a été franchi. La police a durement réprimé et dispersé la dernière édition du défilé pro-vélo de la Critical Mass. Selon la presse, la police a interdit au défilé vélo le chemin vers la gare Cornavin. De nombreux policiers à moto ont tenté d'empêcher le cortège cycliste de tourner sur le boulevard James-Fazy. Des agents à moto décrits comme agressifs¹ ont poursuivi les cyclistes à contresens sur les trottoirs. Il s'en est suivi une sorte de charge à moto par les policiers sur deux cyclistes qui ont été projetés contre l'arcade d'un imprimeur sur textiles, selon le journal 20 Minutes. La police légitime son action en affirmant que : « nous faisons en sorte que l'interdiction de se rassembler à plus de 15 dans l'espace public soit respecté ». Le conseiller d'Etat M. Poggia a rappelé dans le journal Le Temps du 31 mars que le Luna Park sur la plaine de Plainpalais « n'avait été ni autorisé ni interdit ». Pourquoi des voltigeurs agressifs de la police pour les uns, et une autorisation tacite pour les autres ?

Je remercie le Conseil d'Etat de nous indiquer :

- ***La police affirme qu'il n'y a pas de directives du département pour empêcher en tant que telle la tenue de la Critical Mass. Que pense le***

¹ <https://renverse.co/infos-locales/article/geneve-charge-a-moto-contre-la-critical-mass-2998>

département de cette régulière et constante mobilisation policière échappant à toutes directives de sa part ?

- *Le Conseil d'Etat cautionne-t-il cette charge à moto de la police contre des cyclistes ? Une enquête va-t-elle être ouverte afin de vérifier la proportionnalité des moyens entrepris par la police pour stopper la Critical Mass le 26 mars ?*
- *Combien de policiers ont-ils été mobilisés durant le Luna Park pour faire en sorte que l'interdiction de se rassembler à plus de 15 dans l'espace public ne soit... manifestement pas respectée ?*
- *Quels sont les moyens prévus par la police sur les quais, le long du lac ou à la plage de Genève, pour faire en sorte que l'interdiction de se rassembler à plus de 15 dans l'espace public y soit également respectée ? Des charges à moto contre les citoyen-ne-s sont-elles prévues ?*
- *Combien d'amendes ont été infligées aux participant-e-s de la Critical Mass ou en marge de celle-ci en 2019, 2020, 2021. Quelles infractions ont été constatées pour amender les personnes déambulant à vélo ?*
- *Sur quelle base légale le Conseil d'Etat s'appuie-t-il pour harceler et réprimer une manifestation cycliste pacifique tout en laissant se dérouler sans encombre un Luna Park qui a rassemblé des milliers de personnes sur la plaine de Plainpalais, étant entendu qu'aucun des deux événements n'a demandé d'autorisation ni n'en a reçu pour le faire et que depuis le 1^{er} mars toutes les activités de loisirs à l'extérieur sont autorisées ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.